

CONSULTATION PRESTATION JURIDIQUE

Contexte :

La Condition Publique est un Établissement Public de Coopération Culturelle sous forme Industriel et Commercial (EPCC-EPIC).

Elle souhaite :

- être principalement accompagnée de façon permanente en matière de contrat de travail et d'exécution du contrat
- disposer d'une assistance juridique dans tous les domaines de son fonctionnement interne.

En tant qu'EPCC-EPIC, La Condition Publique gère ses salariés en droit privé, à l'exception du Directeur/Directrice qui, par la loi, est un agent contractuel de la fonction publique, recruté pour un premier mandat de 3 à 5 ans, renouvelable par période de 3 ans.

L'EPCC-EPIC, en tant qu'établissement public peut également recruter des fonctionnaires en position de détachement.

La Condition Publique possède environ 33 ETP, dont 26 postes de salariés permanents. Les salariés peuvent donc être en CDI, CDD, CDDU, CDII, et agent contractuel de la Fonction Publique.

Au cours des trois dernières années, La Condition Publique a dû faire face à plusieurs contentieux prudhommaux dont certains sont encore en cours.

Missions :

La Condition Publique souhaite confier à un avocat ou une avocate ayant une expérience significative en accompagnement en droit social d'EPCC, une mission d'assistance permanente principalement en droit social et une assistance juridique dans les domaines de fonctionnement de l'établissement.

La mission comprend :

- Les relations individuelles de travail ;
- Les relations collectives de travail ;
- Consultations écrites ou orales ;
- Renseignements, informations, conseils ;
- Notes techniques ;
- Rendez-vous en présentiel ou visio-conférence ;
- Veille et alerte juridique en matière de droit social.

Hors mission :

- Prestation de contentieux ;
- Formation professionnelle.

Cadre de réponse :

Volume horaire annuel estimé		Heure
Honoraire annuel forfaitaire		€ HT
Tarif horaire éventuel remisé		€ HT
Forfait contentieux		€ HT
Prestation hors forfait		€ HT
Délai moyen de réponse au client		

Informations complémentaires : cadre de réponse libre (facultatif)

Documents à fournir dans la cadre de la candidature :

- Une présentation de votre cabinet et de son fonctionnement
- Une proposition reprenant les missions demandées et les potentielles missions complémentaires ainsi que leurs coûts horaires et/ou forfaitaires.
- Le cadre de réponse complété
- Un extrait de KBIS ou un avis de situation de l'INSEE

Document fourni par le pouvoir adjudicateur dans le cadre de cette consultation :

- Le présent dossier de consultation

Planning de la consultation :

- Publication de l'offre : 07 novembre 2024
- Date limite de réception des candidatures : 29 novembre 2024